



Un Itinéraire pour tous

Politique de membership

Adoptée par résolution du conseil d'administration le
16/12/2024

RÈGLEMENTS DE LA CORPORATION ¹

Table des matières

PRÉAMBULE	2
SECTION 1 – PRÉSENTATION DE UN ITINÉRAIRE POUR TOUS	3
MISSION:	3
VISION:	3
VALEURS:	3
CONSTATS ET OBJECTIFS:	3
OBJETS	6
FONCTIONNEMENT DE UIPT	6
L’assemblée générale	6
Le Conseil d’administration	7
La permanence	7
SECTION 2 – POLITIQUE DE MEMBERSHIP DE UN ITINÉRAIRE POUR TOUS	8
CRITÈRES GÉNÉRAUX D’ADHÉSION	8
CATÉGORIES DE MEMBRES	8
Membres utilisateurs des services	8
Membres citoyens Montréal-Nord	8
Membres ressources	8
Membres sympathisants	9
Membres honoraires	9
RESTRICTIONS	9
PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE	9
REGISTRE DES MEMBRES	10
COTISATION	10
DEMANDE D’ADHÉSION DES MEMBRES	10
CHEMINEMENT DE LA DEMANDE D’ADHÉSION ET/OU DE RENOUELEMENT D’ADHÉSION	10
RESPONSABILITÉS DES MEMBRES	11
ANNEXE A : FORMULAIRE DE DEMANDE D’ADHÉSION ET/OU DE RENOUELEMENT	12

¹Dans le présent document, l’utilisation du masculin est purement utilitaire et ne vise pas à renforcer la discrimination faite aux femmes dans notre société.

PRÉAMBULE

Un itinéraire pour tous est un organisme d'action communautaire autonome bien ancré dans son milieu grâce à sa proximité avec les personnes qui le compose. L'organisme a été créé en septembre 2004 suite à une vaste mobilisation de 700 citoyennes et citoyens du Nord-Est de Montréal-Nord ainsi que de nombreux acteurs communautaires et institutionnels du milieu, pour soutenir la population de Montréal-Nord, en particulier celle du secteur Nord-Est de l'arrondissement, dans son développement social.

Par conséquent, la gouvernance de *Un itinéraire pour tous* se veut cohérente avec ses origines et son approche de mobilisation citoyenne et accorde une importance première à l'implication des citoyennes et citoyens de la communauté desservie, tel que défini dans les Règlements généraux de l'organisme à travers les différentes catégories de membres.

Cette politique est un outil développé à l'intention des personnes adhérant à la mission et aux objectifs de l'organisme et souhaitant y contribuer en tant que membre. Elle contient toutes les informations facilitant la prise de décision d'adhérer à *Un itinéraire pour tous*, regroupées dans deux sections. Une première spécifie les éléments fondamentaux du fonctionnement de l'organisme. Une deuxième présente le contenu spécifique de la politique de membership.

Un itinéraire pour tous souhaite la bienvenue à tous celles et ceux qui ont à cœur le bien-être et le développement des citoyennes et citoyens de Montréal-Nord.

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome définit comme suit ce qu'est l'action communautaire autonome:

« Approche d'intervention collective axée sur la participation citoyenne :

- L'action des citoyens et des citoyennes d'une communauté qui, face à une problématique sociale, décident de s'associer, de s'organiser et d'agir sur leur milieu.
 - Les organismes d'ACA sont créés et administrés par et pour les gens de la communauté
- Une action qui a une visée de transformation sociale : pour une plus grande justice sociale, pour le progrès social.
 - Aider les gens à améliorer leur condition de vie, de travail, d'étude, etc.
 - Aider les gens à défendre leurs droits et à combattre les discriminations et les injustices.
 - Offrir un lieu de participation citoyenne pour donner une voix à ceux et celles qui sont généralement exclu-e-s du débat public.
 - Contribuer à l'amélioration des lois et des politiques publiques.
- Action qui est indépendante des réseaux publics »

RQ-ACA « Financement, structures et enjeux du mouvement de l'action communautaire autonome », Présentation PowerPoint [[En ligne](#)]

SECTION 1 – PRÉSENTATION DE UN ITINÉRAIRE POUR TOUS

MISSION:

Soutenir la population dans l'appropriation de son pouvoir d'agir, en l'outillant pour qu'elle améliore sa qualité de vie, dans une perspective de développement social et de lutte à la pauvreté.

VISION:

UIPT contribue au filet social de la population, il agit comme levier pour l'amélioration des conditions de vie de la communauté, par la mobilisation des jeunes, des adultes et des organismes communautaires du milieu. UIPT participe à l'accomplissement du potentiel de chaque citoyen et citoyenne de Montréal-Nord.

VALEURS:

- Ouverture
- Respect
- Équité
- Démocratie
- Solidarité
- Autonomie
- Engagement
- Entraide

CONSTATS ET OBJECTIFS:

CONSTAT 1 : PROMOUVOIR LES VALEURS FAMILIALES ET LES ATTITUDES PRO-ENFANTS

Section 1 : Compétences parentales

1. Renforcer le potentiel des parents par des activités et programmes divers portant sur les habiletés parentales (promotion et prévention)
2. Soutenir l'engagement paternel
3. Augmenter la surveillance des parents auprès des enfants du secteur est – Responsabiliser davantage les enfants
4. Offrir des ressources parents-enfants, comme le programme « J'apprends en m'amusant »
5. Apprendre aux parents les effets de leurs comportements sur le développement de leurs enfants
6. Apprendre aux parents des techniques parentales mieux adaptées pour les enfants et moins violentes

Section 2 : Collaboration famille-école

1. Développer la cohésion entre l'approche préconisée à l'école et celle de la maison

Section 3 : Modification des lois et politiques

1. Modifier les lois et politiques sociales afin de mieux soutenir les parents et les familles (ex. : pour permettre à l'un des deux parents de rester à la maison pour éduquer les enfants)

Section 4 : Crise

1. Fournir l'accès à des ressources de « consultants familiaux » lors de situation de crise

CONSTAT 2 : LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS, STIGMATISATION INTERCULTURELLE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Section 1 : Lieux et activités de communication – partage - échange

1. Offrir des lieux de communication entre les différentes communautés culturelles et entre les générations
2. Valoriser le respect mutuel
3. Créer des lieux d'échange entre les citoyens de toutes conditions, origines, genres, âges, en dehors des zones de conflits
4. Fournir des occasions pour connaître les autres origines culturelles dans une ambiance chaleureuse, non-conflictuelle (ex : fêtes et repas communautaires)

Section 2 : Expression artistique et culturelle

1. Permettre aux jeunes de montrer leur savoir-faire, musique, danse et ainsi valoriser leur image face aux adultes du secteur

Section 3 : Éducation et respect

1. Sensibiliser les enfants et adolescents à la réalité vécue par les personnes âgées (mobilité réduite, conditions de santé, valeurs...)
2. Sensibiliser les citoyens (en particulier les jeunes) au respect des autres
3. Informer les citoyens sur le vécu des personnes âgées et des familles et promouvoir le respect par le biais d'affiches

Section 4 : Gestion des conflits

1. Apprendre aux gens des techniques de gestion de conflits

CONSTAT 3 : ENCOURAGER LA PRISE EN CHARGE «EMPOWERMENT» DES CITOYENS ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Section 1 : Implication des citoyens

1. Mettre sur pied des structures démocratiques pour que les citoyens puissent se faire entendre
2. Susciter l'émergence de leaders communautaires au sein de la population
3. Offrir du soutien aux citoyens qui veulent s'impliquer
4. Augmenter l'information des citoyens sur les lois et les moyens de changer les choses

CONSTAT 4 : REDONNER AUX CITOYENS UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LEUR QUARTIER

Section 1 : Conscientisation, organisation et implication des groupes citoyens

1. Diminuer le sentiment d'insécurité des citoyens en agissant sur les différentes causes; gangs de rues, vols, agressions, vandalisme et toxicomanie
2. Favoriser le contrôle et le pouvoir d'agir des citoyens sur la sécurité de leur quartier
3. Assumer une surveillance informelle constante grâce à la participation des citoyens du secteur
4. Réaliser des activités communautaires pour permettre aux familles et citoyens de se réapproprier la sécurité de leur secteur
5. Resserrer les liens avec les voisins pour assurer une meilleure surveillance informelle
6. Susciter plus d'entraide entre les gens lorsque quelqu'un se fait agresser
7. Faire de la prévention auprès des adultes concernant la sécurité engénéral

Section 2 : Surveillance et encadrement

1. Augmenter la sécurité dans les parcs Tardif, Monty et Henri-Bourassa
2. Améliorer et / ou augmenter l'encadrement des jeunes à l'école, à la maison, dans les rues et parcs du secteur
3. Investir plus d'argent et de ressources humaines pour la sécurité dans les parcs et les rues (par des intervenants plus vieux et expérimentés)
4. Augmenter la surveillance policière le soir autour des parcs, des rues moins éclairées et des écoles
5. Augmenter le nombre de moniteurs dans les parcs
6. Donner priorité à la sécurité des jeunes enfants dans la communauté
7. Augmenter le nombre d'intervenants se promenant dans les rues les soirs et fins de semaine
8. Contrôler les menaces de représailles des gangs de rue envers les

citoyens Section 3 : Rapprochement policiers / citoyens

1. Faire en sorte que les jeunes et les policiers communiquent et s'entendent sur des solutions pour augmenter la sécurité en diminuant la méfiance de part et d'autre

Section 4 : Place aux jeunes (loisirs, sports, implication)

1. Offrir plus de loisirs et de lieux pour optimiser le potentiel des jeunes pour leur permettre de s'exprimer à travers des activités créatives et d'être valorisés autrement plutôt que de les laisser à eux-mêmes.
2. Réduire l'oisiveté des jeunes du secteur.
3. Offrir plus de place aux adolescents dans les décisions et les activités qui concernent le secteur et écouter ce qu'ils ont à dire.
4. Avoir un endroit où les jeunes peuvent être protégés et dire ce qui se passe.
5. Offrir aux jeunes d'autres moyens pour s'exprimer dans le secteur (pour les occuper).

Section 5 : Gestion des conflits / autodéfense

1. Offrir des techniques d'autodéfense et de gestion de conflits (surtout chez les

jeunes) Section 6 : Aménagement

1. Améliorer l'éclairage dans les rues

CONSTAT 5 : PRÉVENIR LA TOXICOMANIE

Section 1 : Surveillance

1. Avoir plus d'intervenants dans les rues, tous les jours et tous les soirs (ex : Équipe Quartier)
2. Augmenter le contrôle sur les drogues dans les

écoles Section 2 : Conscientisation / information / prévention

1. Faire de la prévention sur la toxicomanie et ses conséquences auprès des jeunes du secteur par le biais de témoignages de jeunes qui ont vécu cette situation
2. Informer les parents au sujet de différentes drogues et de leurs conséquences sur le comportement et la santé

Section 3 : Groupe d'entraide

1. Offrir du soutien et de l'écoute aux personnes toxicomanes et alcooliques dans le secteur (groupe AANA)

CONSTAT 6 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Section 1 : Information sur les ressources et services

1. Améliorer l'organisation et la gestion au sein des organismes communautaires
2. Offrir plus de ressources enfant-famille (garderie), pour les personnes handicapées et pour l'accompagnement dans le secteur
3. Améliorer la concertation entre les ressources du secteur
4. Faire des actions concrètes pour diminuer la méfiance des citoyens face aux intervenants
5. Augmenter la visibilité des services offerts

Section 2 : Conscientisation et organisation des groupes de citoyens

1. Former un comité pour défendre les droits des locataires quant à la qualité de leur logement
2. Développer davantage l'entraide entre voisins
3. Établir des rapports plus égalitaires avec les plus démunis (respect)
4. Offrir des emplois aux jeunes du secteur, ce qui diminuerait les vols et la

délinquance Section 3 : Amélioration et application des lois et politiques

1. Augmenter le nombre de poubelles et de sacs de recyclage dans le secteur (surtout dans les lieux publics très fréquentés)
2. Faire respecter les règles de circulation routière (surtout dans le secteur Rolland/Léger)
3. Faire de la surveillance le soir pour diminuer le bruit
4. Augmenter la qualité et la sécurité des équipements dans les parcs (jeux pour enfants, carrés de sable)
5. Lutter tous ensemble contre la pauvreté et contre les inégalités sociales
6. Faire des pressions sur les différents paliers gouvernementaux pour obtenir plus d'aide et changer les lois en ce sens (lutte à la pauvreté)

OBJETS

À des fins purement sociales, communautaires, éducatives et charitables, et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres :

- Offrir des services de développement social sous la forme d'activités de promotion et de prévention visant le pouvoir d'agir des citoyens de Montréal-Nord;
- Réaliser des actions d'intervention en accompagnement et référencement;
- Offrir des services d'éducation visant le pouvoir d'agir des citoyens de Montréal-Nord;
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs ou contribution; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour les fins charitables et pour les objets mentionnés ci-haut;
- Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayant droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent qu'ils auront versé à la personne morale.

FONCTIONNEMENT DE UIPT

L'assemblée générale

Elle est l'instance décisionnelle qui élit les membres du conseil d'administration. Les membres participent à la vie associative et démocratique de l'organisme en prenant part aux assemblées de membres. Ces assemblées permettent à l'organisme de présenter son bilan annuel et/ou aux membres de voter des

Un Itinéraire Pour tous : Politique de membership | Adoptée par le conseil d'administration le 16/12/2024

décisions importantes concernant les orientations de l'organisme. Le membership n'est pas obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des services de UIPT et ne procure aucun avantage en ce qui concerne l'accès aux services de l'organisme à ses membres.

Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'UIPT est composé de 7 administrateurs élus en assemblée générale annuelle. Le C.A. doit être composé de :

- 3 administrateurs choisis parmi les membres utilisateurs des services UIPT
- 2 administrateurs choisis parmi les membres citoyens Montréal-Nord
- 2 administrateurs choisis parmi les membres ressources

Le directeur de « Un itinéraire pour tous » siège d'office mais sans droit de vote.

Tout administrateur doit posséder la qualité de membre d'UIPT, avec éligibilité à un poste d'administrateur et être présent à l'assemblée au moment de l'élection ou avoir signifié par écrit son accord pour être candidat à l'élection. Chacun des administrateurs doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans révolus.

Le mandat d'un administrateur est d'une durée de deux (2) ans. Il s'agit d'un poste bénévole.

Le conseil d'administration d'un organisme de bienfaisance enregistré a les responsabilités suivantes¹ :

- S'assurer que l'organisme respecte et réalise la mission qu'il s'est donnée. (La mission est décrite dans les « lettres patentes » ou les « statuts constitutifs » de l'organisme. La mission doit également être inscrite dans les documents que l'organisme a transmis au gouvernement lors de sa demande d'enregistrement).
- S'assurer que l'organisme respecte les lois qui lui sont applicables (impôts, santé et sécurité, garderies, environnement, etc.).
- S'assurer de la bonne gestion financière de l'organisme (budgets, dépenses, etc.)
- S'assurer de l'entretien des propriétés et des biens de l'organisme.
- Embaucher un cadre supérieur compétent.
- Créer des règles pour déterminer la manière dont seront traitées les questions importantes (par exemple, des règles pour assurer la confidentialité de certaines informations).
- S'assurer que tous les registres requis par la loi, comme le registre des copies de reçus officiels pour les dons versés à l'organisme, soient conservés au siège social de l'organisme.
- S'assurer que les membres soient bien informés des enjeux d'orientation propre à l'organisme.

La permanence

La direction générale, embauchée par le conseil d'administration, assume les pouvoirs et responsabilités opérationnels de l'organisme.

¹ Éducaloi, Responsabilités des administrateurs : organismes de bienfaisance enregistrés incorporés, <https://educaloi.qc.ca/capsules/responsabilites-des-administrateurs-organismes-de-bienfaisance-enregistres-incorpores/>, page visitée le 10 décembre 2021.

SECTION 2 – POLITIQUE DE MEMBERSHIP DE UN ITINÉRAIRE POUR TOUS

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADHÉSION

- Avoir 16 ans et plus,
- Adhérer à la mission et aux objectifs d'Un itinéraire pour tous,
- Consentir aux constats et objectifs sur lesquels nous travaillons pour l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens de Montréal-Nord.
- Correspondre au statut de membre pour l'une ou l'autre des catégories de membres prévues aux règlements généraux de l'organisme.

CATÉGORIES DE MEMBRES

La corporation comprend 5 catégories de membres, à savoir : les membres utilisateurs de services, les membres citoyens de Montréal-Nord, les membres ressources, les membres sympathisants et les membres honoraires.

Membres utilisateurs des services

Est membre utilisateurs des services de la corporation, toute personne physique résidant à Montréal-Nord qui utilise les services d'UIPT. Les membres utilisateurs de services, en conformité aux normes d'admission établies par le conseil d'administration, ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.

Membres citoyens Montréal-Nord

Est membre Citoyens Mtl-Nord de la corporation toute personne physique, qui réside et/ou travaille dans l'arrondissement de Montréal-Nord, qui est intéressée aux buts et aux activités de la corporation et qui se conforme aux normes d'admission établies par le conseil d'administration. Les membres citoyens Montréal-Nord ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.

Membres ressources

Est membre ressource de la corporation toute personne physique désirant adhérer et soutenir les objectifs d'UIPT et pouvant contribuer par la pertinence de son réseau et de son expertise à la réalisation de sa mission. Les membres ressources doivent également se conformer aux normes d'admission établies par le conseil d'administration. C'est le conseil d'administration qui propose les membres ressources à l'assemblée générale annuelle.

Les membres ressources peuvent participer aux activités de la corporation et assister aux assemblées des membres, avec plein droit de vote. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.

Les normes d'admission pour cette catégorie de membres sont les suivantes :

1. Corresponde aux critères généraux d'admission;
2. Posséder un réseau et/ou une expertise pouvant soutenir le développement de l'organisme parmi les domaines suivants, déterminés par les besoins identifiés grâce à la planification stratégique et les projets de l'organisme :

Réseaux	Expertises
Milieu des affaires	Ressources humaines
Santé et services sociaux	Droit immobilier, montage de projets et recherche de financement en immobilier
Milieu scolaire	Droit du travail
Milieu culturel et artistique	Expertise comptable
	Protection des données
	Services sociaux
	Criminalité et victimologie

3. Soumettre un curriculum vitae et une lettre de motivation à l'intention du conseil d'administration avec son formulaire de demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion;
4. Rencontrer en entrevue le conseil d'administration.

Membres sympathisants

Est membre sympathisant de la corporation toute personne physique, qui est intéressée aux buts et aux activités de la corporation et qui se conforme aux normes d'admission établies par le conseil d'administration. Les membres sympathisants ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées comme observateur, sans droit de vote et sans droit de parole. Ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation.

Membres honoraires

Il est loisible au conseil d'administration, par résolution, de nommer membre honoraire de la corporation, toute personne qui aura rendu service à la corporation par son travail ou par ses donations, ou qui aura manifesté son appui aux buts poursuivis par la corporation.

Les membres honoraires peuvent participer aux activités de la corporation et assister aux assemblées des membres, mais ils n'ont pas le droit de voter lors de ces assemblées. Ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation et ils ne sont pas tenus de verser des cotisations ou contributions à la corporation.

RESTRICTIONS

Les employés en fonction ne peuvent pas être membre de l'organisme. Ils peuvent devenir membre dès la fin du lien d'emploi.

PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour une période qu'il détermine, ou encore radier définitivement tout membre qui omet de verser la cotisation à laquelle il est tenu, ou qui commet un acte jugé indigne ou contraire ou néfaste aux buts poursuivis par la corporation. Le C.A. peut par voie de résolution déléguer cette responsabilité à une instance interne de l'organisation mais l'instance doit être

Toute personne peut se retirer comme membre en tout temps en signifiant ce retrait au secrétaire de la corporation.

La perte de qualité de membre entraîne la perte de tout privilège attaché au membership.

REGISTRE DES MEMBRES

Une liste des membres en règle sera tenue à jour dans un registre. Ce registre sera conservé dans le bureau administratif du siège social de la corporation. L'ouverture des adhésions et du renouvellement des adhésions débute le 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars de chaque année. Le registre des membres doit être adopté par le conseil d'administration le 1^{er} mai de chaque année. Cette adoption du CA détermine les membres votants de la prochaine AGA.

COTISATION

Le conseil d'administration doit, par résolution, fixer le montant des cotisations annuelles à être versées à la corporation par les membres utilisateurs des services, les membres citoyens Montréal-Nord et les membres ressources.

Les membres en règle ont comme avantages de pouvoir assister et voter aux assemblées des membres, ainsi que recevoir les infolettres des membres.

Les cotisations payées ne sont pas remboursables en cas de radiation, de suspension ou de retrait d'un membre. Un membre qui n'acquitte pas sa cotisation dans le mois qui suivra sa date d'exigibilité peut être rayé de la liste des membres par résolution du conseil d'administration, par avis écrit de dix (10) jours.

La cotisation est actuellement fixée au la montant de 0\$.

DEMANDE D'ADHÉSION DES MEMBRES

Afin de devenir membre, un individu doit adresser une demande d'adhésion à Un itinéraire pour tous grâce au formulaire disponible à cet effet et acquitter sa cotisation. La demande est valide pour un (1) an, soit du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année. L'ouverture des adhésions et du renouvellement des adhésions débute le 1^{er} janvier jusqu'au 31 mars de chaque année.

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE D'ADHÉSION ET/OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

1. Analyse de la demande
À la fermeture des adhésions le 31 mars de chaque année, la direction analysera les demandes selon les critères établis. La direction communiquera avec les membres qui ont des dossiers incomplets afin de corriger leur demande dans les délais requis.
2. Recommandation au conseil d'administration
La direction dépose le résultat de son analyse et ses recommandations au conseil d'administration. Celui-ci accepte ou refuse l'adhésion selon les critères déterminés par les règlements généraux ainsi que les normes d'admissions établies par le CA pour les membres ressources.

3. Acheminement de la réponse

Un avis écrit est adressé à chaque demandeur pour l'informer de la décision du conseil d'administration. À la réception d'une réponse positive à sa demande, le membre s'engage à respecter ses obligations et bénéficie des droits liés à son statut. L'avis de cotisation lui sera acheminé.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- Adhérer à la mission et aux objectifs de UIPT;
- Maintenir des pratiques conformes aux orientations, objectifs, règlements et politiques de UIPT;
- Payer sa cotisation annuelle;
- Participer à la vie associative et démocratique de l'organisme en assistant aux assemblées des membres de UIPT et/ou en s'impliquant dans des comités.

ANNEXE A : FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION ET/OU DE RENOUELEMENT



Formulaire de demande d'adhésion et/ou renouvellement 2025-2026

Ce formulaire doit être rempli et signé en personne par tout individu qui souhaite devenir membre de l'organisme Un itinéraire pour tous ou renouveler son adhésion. Les membres participent à la vie associative et démocratique de l'organisme en prenant part aux assemblées de membres. Ces assemblées permettent à l'organisme de présenter son bilan annuel et/ou aux membres de voter des décisions importantes concernant les orientations de l'organisme. Le membership n'est pas obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des services de UIPT.

Les règlements généraux de l'organisme sont disponibles pour consultation au siège social de l'organisme, situé au 12004 boulevard Rolland.

La politique de membership est disponible au <http://www.uipt.ca> et au siège social de UIPT.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez de:

- Adhérer à la mission et aux objectifs de UIPT;
- Maintenir des pratiques conformes aux orientations, objectifs, règlements et politiques de UIPT;
- Payer sa cotisation annuelle;
- Participer à la vie associative et démocratique de l'organisme en assistant aux assemblées des membres de UIPT et/ou en s'impliquant dans des comités.

L'ouverture des adhésions et du renouvellement des adhésions débute le 1er janvier jusqu'au 31 mars de chaque année. Le registre des membres doit être adopté par le conseil d'administration le 1er mai de chaque année. Cette adoption du CA détermine les membres votants de la prochaine AGA.

Informations personnelles :

Nom :		Prénom :	
Genre :	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Non binaire	Groupe d'âge :	<input type="checkbox"/> 16-17 ans <input type="checkbox"/> 18-24 ans <input type="checkbox"/> 25-44 ans <input type="checkbox"/> 45-64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et +
Adresse (Appartement, numéro civique, rue)	<input type="checkbox"/>		
Code postal :		Téléphone :	
Courriel :			

Catégories de membre :

Se référer à la Politique de membership de Un itinéraire pour tous pour la définition des catégories et des critères d'éligibilité. Les candidatures seront évaluées seulement pour les catégories de membres sélectionnées par le/la demandeur/demanderesse.

Je souhaite appliquer pour la/les catégorie(s) de membres suivante(s) :

Membres utilisateurs des services

Avez-vous, ou un de vos enfants, utilisé un de nos services ou participé à une de nos activités régulières entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Non
- Oui

Nom du participant : _____

Activité(s) ou service(s) utilisé(s) : _____

Veuillez présenter une pièce d'identité avec photo (passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie) et une preuve d'adresse (facture d'Hydro-Québec ou de service de télécommunications).

Pièce d'identité vérifiée et conforme avec les informations personnelles indiquées dans ce formulaire	
Preuve d'adresse vérifiée et conforme avec les informations personnelles indiquées dans ce formulaire	
Employé.e ayant fait la vérification	

Veuillez noter qu'une vérification sera effectuée afin de valider l'éligibilité de la demande pour cette catégorie de membres.

Membres citoyens Montréal-Nord

Veuillez présenter une pièce d'identité avec photo (passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie) et une preuve d'adresse (facture d'Hydro-Québec ou de service de télécommunications).

Pièce d'identité vérifiée et conforme avec les informations personnelles indiquées dans ce formulaire	
Preuve d'adresse vérifiée et conforme avec les informations personnelles indiquées dans ce formulaire	
Employé.e ayant fait la vérification	

Membres ressources

Veuillez fournir un curriculum vitae ainsi que votre lettre de motivation avec ce formulaire.

Membres sympathisants

Qu'est-ce qui vous motive à devenir membre de Un itinéraire pour tous?

Veuillez noter que les membres sympathisants peuvent assister aux assemblées de membres, sans droit de vote ni droit de parole.

Mentions légales :

Acceptez-vous de recevoir par courriel des informations sur l'organisme et ses activités à travers l'infolettre?

Veuillez noter que si vous cochez "non" à cette question, vous recevrez tout de même par courriel les documents nécessaires en vue de votre participation aux assemblées des membres (avis public, convocations, ordre du jour, procès-verbal, etc.).

- Oui

En soumettant ce formulaire, je confirme que j'adhère à la mission, aux valeurs et aux objectifs de Un itinéraire pour tous et que je m'engage à respecter les responsabilités des membres telles qu'indiquées dans la Politique de membership de Un itinéraire pour tous.

Signature : _____

Date : _____